Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260616-DEL_2026_189-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 juin 2026

Date de convocation : 03/06/2026 **Date d'affichage :** 03/06/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 41 46

L'an deux mille vingt six, le neuf juin, à 19 Heures 00, à la Sens de Bretagne - salle des loisirs, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, GELY-PERNOT Aurore, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, VASNIER Pascal, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, FERRAND Marc-Olivier, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, VIROLLE Sylvie, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DESMIDT Yves, DEBORD Valérie, BLAISE Laurence, BRUNET Thierry

Absents ayant donné pouvoir :
GUERIN Patrice donne procuration à LEBRETON Bruno
GAPIHAN-LORET Guylène donne procuration à FEREY Yves
NGUIE Morgane donne procuration à BOUGEOT Frédéric
COUMAILLEAU Pascal donne procuration à GUILBERT Maria
JOUAULT Claire donne procuration à DUVAL Anne-Laure

Secrétaire de séance : Madame SENTUC Véronique

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260616-DEL_2026_189-DE

N° DEL_2026_189

Objet **Intercommunalité**

Délégations - Attributions consenties par le conseil communautaire au Bureau communautaire (CODEVIA)

Le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau communautaire, dans un souci d'efficacité et de réactivité des prises de décisions. Le conseil communautaire est informé régulièrement des décisions prises par le Bureau.

Les décisions du Bureau communautaire prises dans le cadre de ces délégations, seront soumises au même formalisme que les délibérations du conseil communautaire : ordre du jour, note de synthèse, délai de convocation, publicité, affichage, contrôle de légalité,…

En complément de la délibération 2026-128, Monsieur Le Président propose d'attribuer la délégation suivante au Bureau communautaire :

Conseil de développement :
Désignation nominative des membres du Conseil de développement

---

Vu l'article L5211-10 du CGCT,

Vu la délibération DEL_2026_128 du 5 mai 2026,

Vu la tenue du débat et la décision du maintien d'un conseil de développement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

DONNE délégation de pouvoir au Bureau communautaire pour l'attribution suivante :

Conseil de développement :
Désignation nominative des membres du Conseil de développement

Conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, le Président rendra compte lors de chaque réunion de l'organe délibérant des attributions exercées dans le cadre de la présente délégation.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 16/06/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame SENTUC Véronique

Le *16/06/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

